

Union internationale des télécommunications

UIT-T

SECTEUR DE LA NORMALISATION
DES TÉLÉCOMMUNICATIONS
DE L'UIT

ASSEMBLÉE MONDIALE DE NORMALISATION DES
TÉLÉCOMMUNICATIONS
Johannesburg, 21-30 octobre 2008

Résolution 26 – Assistance aux groupes régionaux de la Commission d'études 3

AVANT-PROPOS

L'UIT (Union internationale des télécommunications) est une institution spécialisée des Nations Unies dans le domaine des télécommunications. L'UIT-T (Secteur de la normalisation des télécommunications) est un organe permanent de l'UIT. Il est chargé de l'étude des questions techniques, d'exploitation et de tarification, et émet à ce sujet des Recommandations en vue de la normalisation des télécommunications à l'échelle mondiale.

L'Assemblée mondiale de normalisation des télécommunications (AMNT), qui se réunit tous les quatre ans, détermine les thèmes d'étude à traiter par les Commissions d'études de l'UIT-T, lesquelles élaborent en retour des Recommandations sur ces thèmes.

© UIT 2009

Tous droits réservés. Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite, par quelque procédé que ce soit, sans l'accord écrit préalable de l'UIT.

RÉSOLUTION 26

Assistance aux groupes régionaux de la Commission d'études 3

(Genève, 1996; Montréal, 2000; Florianópolis, 2004; Johannesburg, 2008)

L'Assemblée mondiale de normalisation des télécommunications (Johannesburg, 2008),

considérant

- a) que la Commission d'études 3 a créé en son sein des groupes régionaux;
- b) que les activités de la plupart de ces groupes sont devenues de plus en plus importantes;
- c) que l'étude des questions de tarification et de comptabilité ainsi que l'étude de la plupart des aspects économiques des services de télécommunication nécessitent des moyens humains et financiers qui ne sont pas toujours à la disposition des pays en développement¹;
- d) que, dans la détermination des taxes, les coûts des réseaux nationaux aux deux extrémités internationales ou régionales de la relation constituent l'un des éléments les plus importants;
- e) que la Commission d'études 1 du Secteur du développement des télécommunications (UIT-D) a reçu pour mandat d'étudier, entre autres, la question de l'équilibre des structures tarifaires nationales dans les pays en développement;
- f) que les groupes régionaux existants de la Commission d'études 3 ont dans une large mesure élaboré leur méthodologie de calcul des coûts;
- g) qu'il faut continuer de mettre en œuvre ces méthodologies existantes, tout en les adaptant à l'évolution des choses,

prie le Directeur du Bureau de la normalisation des télécommunications

de coopérer avec le Directeur du Bureau de développement des télécommunications pour:

- i) continuer d'apporter une assistance particulière aux groupes régionaux actuels ou futurs de la Commission d'études 3 pour poursuivre l'étude des méthodes et/ou des méthodologies et des critères à utiliser pour la détermination des taxes de perception et des autres taxes;
- ii) encourager le développement continu par les membres des groupes régionaux de la Commission d'études 3, d'outils applicatifs informatisés en rapport avec leur méthodologie de calcul des coûts;
- iii) prendre les mesures appropriées pour faciliter les réunions des groupes régionaux actuels ou futurs de la Commission d'études 3 et favoriser les synergies nécessaires entre les deux Secteurs.

¹ Les pays en développement comprennent aussi les pays les moins avancés, les petits Etats insulaires en développement et les pays dont l'économie est en transition.